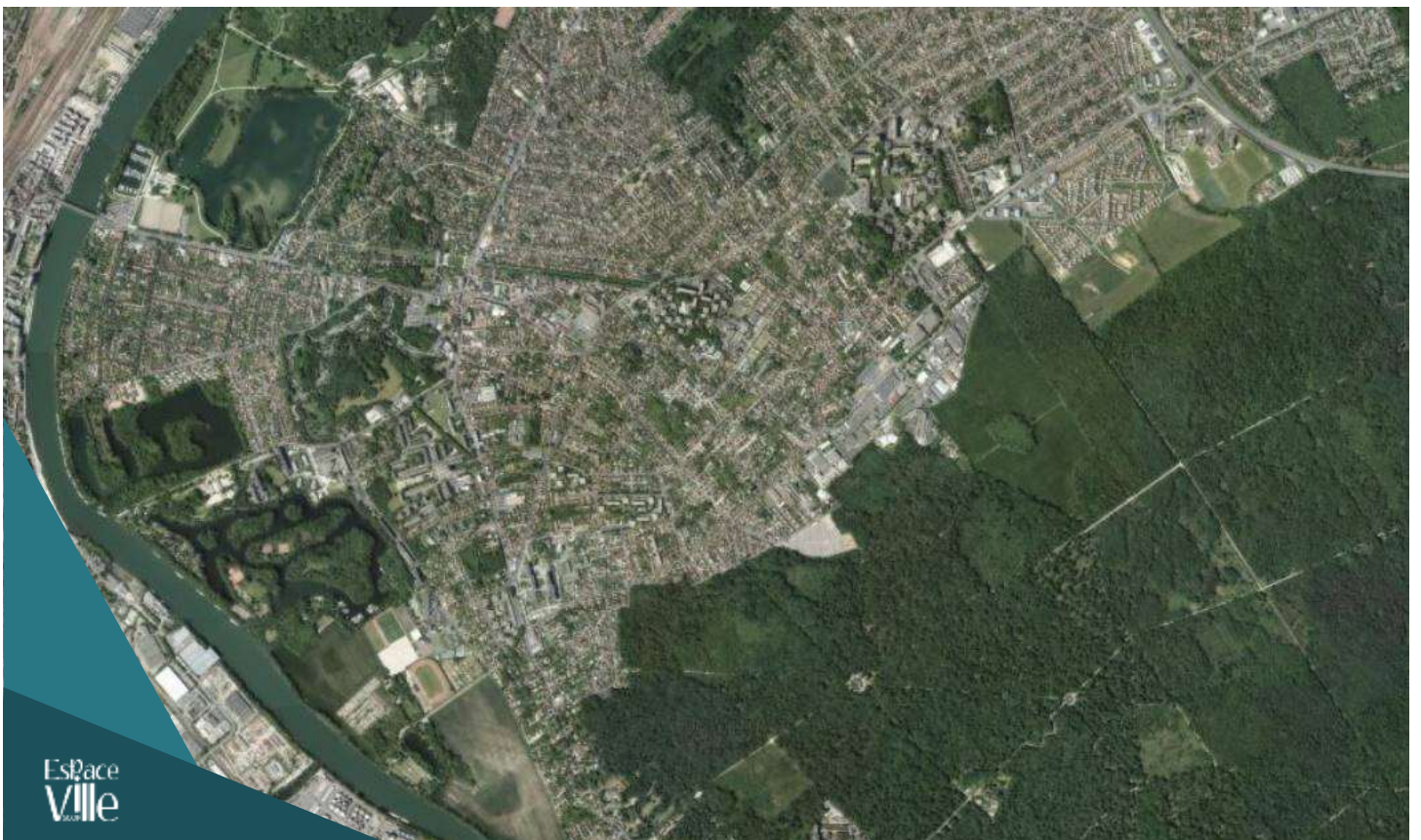


Révision du PLU

7.2. Annexes sanitaires

7.2.a. Note sanitaire et traitement des déchets

PLU approuvé par le Conseil municipal en date du 26 juin 2019



1. La production et la distribution d'eau potable

Le réseau de distribution d'eau potable destiné à la consommation humaine est étendu sur 91 kms et dessert les 7 200 abonnés (29 000 habitants) de la commune.

La distribution est assurée, dans le cadre d'un contrat d'affermage depuis le 12 avril 2013, par la société Véolia et cela jusqu'au 31 décembre 2023.

Le volume annuel d'eau vendu s'élève à 1 340 000 m³.

La Seine est la principale ressource utilisée pour la production d'eau potable. L'eau souterraine, pompée dans la nappe du Champigny, complète cette ressource. La rivière Essonne est une ressource alternative pouvant être utilisée par l'usine de traitement située à Morsang-sur-Seine.

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation fixée par le Code de la Santé Publique. Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organique.

100% des analyses réalisées sont conformes aux normes fixées. L'eau distribuée sur la commune de Draveil est de bonne qualité.

Afin de maintenir le patrimoine en bon état de fonctionnement de nombreuses opérations d'entretien, de maintenance, de réparations ou de renouvellement sont définies chaque année.

2. Les eaux pluviales et l'assainissement

Les eaux pluviales

Le réseau de collecte des eaux pluviales sous les voies publiques totalise 56 209 ml qui aboutissent dans la Seine, dans la Darse des Mousseaux, dans l'étang de Laveyssière, dans les sablières de l'Île de loisirs du Port aux Cerises, de la Fosse aux Carpes ou de l'Orme des Mazières.

La partie basse des réseaux d'eaux pluviales est protégée des montées de la Seine par les postes anti-crue du pont de Juvisy, de la rue de Châtillon et de l'Orme des Mazières.

Dans le cadre du contrat de Bassin le SyAGE envisage d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans plusieurs secteurs de la ville, notamment dans le secteur de l'avenue de la Prévoyance.

Les eaux usées

Le Schéma d'Assainissement de la Région Parisienne définit la commune de Draveil comme faisant partie de la zone de collecte de la station d'épuration interdépartementale du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P)

L'assainissement est de type séparatif. Les eaux usées transitent par les réseaux de collecte gérés par le SyAGE puis sont acheminées jusqu'aux collecteurs intercommunaux du S.I.A.R.V :

- antenne principale Seine Rive droite, DN 300 à DN 500,
- antenne de Draveil, DN 250 à DN 600,
- antenne des Bergeries, DN 300.

Ces collecteurs de la vallée de la Seine transportent les eaux jusqu'à Vigneux-sur-Seine au niveau du poste de refoulement P4, où elles sont déversées dans l'ouvrage interdépartemental DN 2500 du SIAAP jusqu'au poste P5 du SIAAP à Crosne qui relève les eaux sur Valenton. A Draveil, un certain nombre de postes de refoulement et de relèvement permettent le bon acheminement des eaux usées

vers le nord compte tenu de la topographie très plane de la vallée. Ces postes sont principalement ceux de Bac de Ris à Champrosay, de l'Orme des Mazières, du port de Juvisy, de Port aux Cerises, qui permet un maillage entre le collecteur Seine rive droite et le collecteur de l'antenne de Draveil.

On compte aujourd'hui

- un peu plus de 60 000 ml de canalisations de collectes,
- près de 14 000 ml de canalisation de transport, dont 2 610 ml en refoulement,
- 8 postes de refoulement des eaux usées dont 3 sur le réseau de transport.

Ces dernières années, des travaux d'assainissement du Syndicat ont permis de créer ou de réhabiliter les réseaux de plusieurs rues en parallèle de travaux d'aménagement de la voirie et d'espaces publics, et de projets importants de lutte contre les inondations.

3. La gestion des déchets

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets et Ménagers et Assimilés (PREDMA), le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD), et le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activité de Soins (PREDDAS) sont approuvés. Ils orientent, en Ile-de-France, les modalités de gestion des déchets pour les dix années à venir (horizon 2019). Un rapport de suivi et d'évaluation du PREDMA a été réalisé en 2015 avec un bilan à mi-parcours plutôt contrasté.

La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine a été créée le 1er janvier 2016. Elle (CAVYVS) détient la compétence en matière de traitement et valorisation des déchets et assimilés.. Cet arrêté prononce, à cette même date, le retrait de la ville de Draveil du SIREDOM et le transfert de compétence « traitement » à la Communauté d'agglomération. A partir de janvier 2011, la CAVYVS a également pris en charge la compétence de la collecte des ordures ménagères.

Les déchets ménagers et le tri sélectif

La collecte des ordures ménagères est assurée de 1 à 4 fois par semaine suivant les quartiers de la commune. Une fois par semaine dans la plupart des quartiers de la ville, mis à part le centre-ville et certains îlots spécifiques, qui se voient assurés d'un ramassage effectué 4 fois par semaine.

La collecte sélective permet de séparer les emballages à recycler des autres déchets. Cette mesure vise à limiter les quantités de déchets à éliminer et à maîtriser les coûts de traitement car l'enfouissement et l'incinération sont des procédés de plus en plus coûteux. 3 poubelles spécifiques sont adaptées à la collecte sélective :

- une poubelle grise à couvercle jaune pour les emballages ménagers et les papiers/journaux,
- une poubelle grise à couvercle vert pour le verre
- une poubelle vert foncé pour les déchets végétaux

Des composteurs pour végétaux sont en vente à la CAVYVS pour une somme modique.

Les points d'apport volontaire

Des conteneurs sont mis à la disposition des Draveillois pour les emballages, le verre et le papiers/journaux.

La collecte des encombrants

Depuis le 1er janvier 2017, les encombrants sont collectés de manière préservante, c'est à dire qu'ils ne sont plus compactés dans une benne mais triés et valorisés au maximum dans les différentes filières écologiques (bois, déchets électriques, ferrailles...). Un service de collecte des encombrants sur appel a été mis en place. En complément de la plateforme téléphonique pour la prise de rendez-vous d'encombrants, il est possible de prendre rendez-vous en ligne.

Déchetterie

Il n'y a pas de déchetterie sur le territoire communal mais les dravellois peuvent se rendre dans les communes voisines : à Vigneux-sur-Seine, Athis-Mons ou encore Juvisy-sur-Orge. Le réseau de déchetterie est assuré par le SIREDOM. L'accès est gratuit et se fait grâce à une carte.

Le bilan annuel

Un bilan a été effectué

TYPE DE DECHET	TONNAGE TOTAL	% du gisement	Kg/hab/an	COUT TOTAL EN EUROS	% du coût	€/hab/an
ordures ménagères	7 870	50,54%	280,15	652 105	51,54%	23,21
encombrants	910	5,84%	32,40	110 071	8,70%	3,92
déchets communaux	287	1,84%	10,22	34 609	2,74%	1,23
déchets verts	2 062	13,24%	73,41	104 947	8,29%	3,74
emballages	237	1,52%	8,42	52 745	4,17%	1,88
bi-flux	695	4,46%	24,73	131 920	10,43%	4,70
papiers	235	1,51%	8,38	12 804	1,01%	0,46
verre	702	4,51%	24,99	2 104	0,17%	0,07
part variable déchetterie	2 561	16,44%	91,15	147 615	11,67%	5,25
DDM	14	0,09%	0,50	16 357	1,29%	0,58
TOTAL	15 573	100%	554,35	1 265 277	100,00%	45,04

Les dravellois produisent en moyenne 554 kg de déchets / hab. Les ordures ménagères dites « résiduelles » sont valorisées par combustion dans le Centre de Vert-le-Grand, ce qui permet de produire de l'énergie.

Dans le détail, les encombrants traités en porte à porte diminuent alors que l'on constate une hausse du tonnage dans le réseau des déchetteries.

L'année est marquée par une stabilisation de la quantité d'ordures ménagères traitée (+ 0,31% par rapport à l'année antérieure au profit des emballages (+ 5,41%). La quantité de verre collectée est également en baisse (- 3,58%) par rapport à 2006. La mise en place de la collecte en bi-flux, a permis de capter davantage le flux « papiers ».

La commune de Draveil affiche ainsi de bons rapports Kg/hab/an en matière d'ordures ménagères aux vues des moyennes syndicales et régionales. Les ratios des matières recyclables sont également supérieurs à ceux du SIREDOM et de l'île de France ce qui met en évidence un bon captage des flux de matière recyclable.

A contrario, le ratio « déchets verts » est très important ce qui confirme l'intérêt de mettre en place une opération de compostage individuel afin de limiter l'augmentation des coûts. Cette dernière a été mise en place.

Nous constatons également une légère diminution du taux de refus (- 0,14%) pour le tri-flux mais une baisse importante des taux de refus depuis la mise en place de la collecte en bi-flux (- 6,88%) par rapport à l'année précédente permettant ainsi d'afficher de meilleures performances que le SIREDOM. La qualité du tri peut être améliorée par des actions de sensibilisation et le recrutement d'un ambassadeur de tri.

Malgré une diminution des tonnages, nous notons une importante augmentation des coûts notamment des taxes inhérentes au SIREDOM.

La déchetterie de Vigneux-sur-Seine est de plus en plus fréquentée par les Dravellois (tonnage : + 30,98%). Les coûts de traitement étant inférieurs à ceux des déchets collectés en porte à porte, il est intéressant d'encourager la population à utiliser ce service et à terme de pouvoir limiter les collectes à domicile pour les déchets verts et les encombrants.

Enfin, il est constaté une augmentation des tonnages de déchets communaux (+ 5,02%) par rapport à l'année antérieure (+9,07%). Cette augmentation est imputable à la hausse des dépôts sauvages que les services de la commune sont chargés de collecter.

ENSEIGNEMENTS

- Un service de collecte et de traitement des ordures ménagères efficace à une fréquence élevée qui assure la propreté de la ville
- Une eau potable de bonne qualité gérée par Véolia
- Des réseaux de distribution de l'eau potable et un réseau d'assainissement séparatif en bon état de fonctionnement, renouvelés régulièrement au fur et à mesure des travaux d'aménagement des rues
- Une topographie qui nécessite de relever, par l'intermédiaire de pompes, les eaux d'assainissement d'écoulement gravitaire dans la vallée de la Seine